

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/07/18-3

**Répartition des enveloppes de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
pour 2025 (budget initial)**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance exceptionnelle du 18 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

Vu le décret N°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),

Vu l'avis de la Commission ad hoc Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) réunie le 28 juin 2024,

Considérant que l'utilisation des crédits de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est voté chaque année par le conseil d'administration,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE à la répartition des enveloppes de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour 2025 dans le cadre du budget initial.

Cet avis est rendu à l'unanimité

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 18 juillet 2024

Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

